



PROSCRIRE CERTAINS VÉGÉTAUX DE MON JARDIN

Le Guide

Note Paysagère

Nice, la [+] belle



VILLE DE NICE



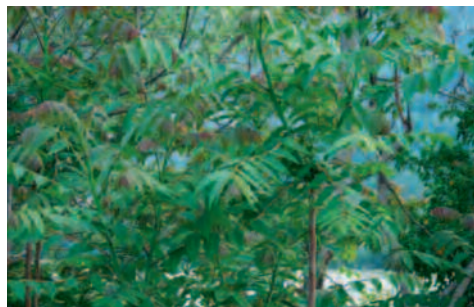
Certains végétaux sont envahissants

“Les invasions biologiques sont désormais considérées au niveau mondial comme la deuxième cause d’appauvrissement de la diversité biologique, juste après la destruction des habitats”

Convention sur la diversité biologique / Programme des Nations Unies pour l’Environnement - 2001.

Les plantes envahissantes sont des plantes qui produisent une progéniture, souvent très importante, à de grandes distances des plants parents et peuvent être amenées à se propager sur une aire considérable. Elles réussissent à s’établir dans le milieu naturel et se répandent massivement aux dépens des espèces locales. L’article 8 de la Convention sur la Diversité Biologique souligne la nécessaire prévention des nouvelles introductions et le contrôle ou l’éradication des espèces envahissantes déjà présentes.

Selon le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, la flore du sud de la France compte environ 4 545 espèces dont 15% d’origine exotique. Une centaine d’entre elles pourrait poser des problèmes d’invasion car elle participe à la diminution de la biodiversité végétale des populations locales. En effet, les espèces invasives éliminent par recouvrement les espèces locales les plus fragiles.



Sommaire

Certains végétaux sont envahissants

Des principes simples pour procéder à leur élimination

La liste des végétaux à proscrire des jardins

Les plantations à déconseiller ou à surveiller

Les espèces allergènes rencontrées dans dans notre région





Des principes simples pour procéder à leur élimination

Il n'est nullement question de remettre en cause la spécificité des paysages niçois qui sont composés d'essences végétales locales et d'espèces acclimatées, notamment au XIX^e siècle, dans nos jardins.

Il s'agit plus de veiller à contrôler étroitement le développement des espèces acclimatées ou simplement renoncer à les planter si l'on sait que l'on ne sera pas en mesure d'effectuer un entretien et un contrôle régulier.

Afin de conserver le mieux possible la biodiversité végétale et animale, l'utilisation de produits chimiques ne doit se faire qu'en dernier recours.

La lutte contre les espèces envahissantes est d'autant plus efficace qu'elle intervient en début d'invasion. Dans les premiers temps, une éradication est envisageable, mais si l'étendue colonisée par les végétaux indésirables est importante, seul un contrôle pourra être mené.

L'arrachage, le fauchage, le moissonnage, le débroussaillage ou les coupes de ligneux sont les premières interventions qui peuvent être menées. Coûteuses, ces méthodes sont d'une redoutable efficacité si elles sont menées dès le début de l'invasion.

L'usage d'agents chimiques doit être mené en combinaison avec d'autres techniques, car les résultats ne sont que partiels et temporaires.

Il convient de prendre en compte les impacts sur la biodiversité et l'environnement, car les résidus dans le sol et l'eau ne sont pas négligeables. Attention : le jardinage n'est pas une activité sans risque, notamment pour les enfants.

En effet, vous prendrez garde de ne pas laisser à leur portée les produits de traitement (phytosanitaires), mais aussi les récipients qui servent à les diffuser.

Il existe aussi d'autres modes d'actions c'est, par exemple, l'introduction d'insectes spécifiques, de parasites ou bactéries mais dont l'usage doit lui aussi faire l'objet d'une grande attention. On peut également citer la modification de l'utilisation et de la mise en valeur du sol qui limite le développement des invasives.

Les plantes invasives ainsi éradiquées pourront avantageusement être remplacées par des espèces locales, adaptées au climat méditerranéen, ainsi que par des plantes mellifères si bénéfiques pour les insectes pollinisateurs (abeilles, papillons).

**Pour plus de renseignements,
visiter le Jardin Botanique de la Ville de Nice**

Sources : AME-ARPE-CBNP, 2003, plantes envahissantes de la Région Languedoc-Roussillon

L'introduction de nouvelles espèces peut se faire de façon volontaire ou involontaire.

Introductions volontaires par l'horticulture (principale cause d'introduction), l'agriculture, la sylviculture, la conservation des sols, le contrôle biologique, la recherche, le jardinage, l'aquariophilie, etc.

Introductions involontaires par contamination de produits agricoles, semences, bois, etc. Ou encore liées aux moyens de transport (les colis, les containers de navires, les navires, les trains, les avions, les camions, les automobilistes, les bagages, les routes, etc.).



La liste ci-dessous concerne uniquement les plantes susceptibles de se trouver encore dans le commerce ou suffisamment attractives pour donner lieu à la multiplication volontaire et aux échanges.

Les végétaux à proscrire des jardins

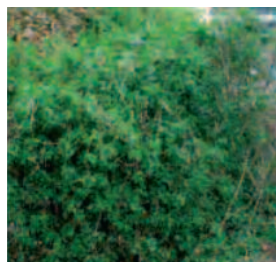
Les plantes à proscrire totalement et à éliminer :



Ailanthus altissima
l'Ailanthe du Japon



Carpobrotus edulis
C. acinaciformis et *C. chilense*
Griffes de Sorcière, Figue des Hottentots



Senecio spp., surtout
angulatus et *deltoides*
Séneçons rampants et sarmenteux



Cortaderia selloana
Herbe de la Pampa



Elide asparagoides
(*Asparagus medeloides*)
Asparagus feuillé d'Afrique-du-Sud



Ludwigia spp
Jussies
(toutes les espèces)



Oxalis
Plusieurs espèces de plantes, vivaces,
basses et le plus souvent rampantes



Chasmanthe bicolor
particulièrement autour des zones
NATURA 2000 du Mont Boron
car cette plante envahit le territoire
de la Nivéole de Nice
qui est une espèce protégée



Les plantations à déconseiller ou à surveiller

Les plantes à déconseiller :



Myriophyllum aquaticum
Myriophylle

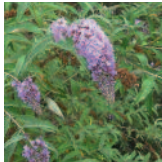


Opuntia Ficus-indica
Figuier de Barbarie

Les plantations à surveiller :



Pittosporum tobira
Oranger d'Amérique



Buddleja davidi,
y compris les formes
horticoles, Buddleya,
Arbre aux papillons



Helianthus tuberosus
et *H. x laetiflorus*,
Hélianthe tubéreux,
Topinambou



Ipomoea indica,
Ipomée vivace,
Belle de Jour



Sagittaria latifolia
Sagittaire
à larges feuilles



Agaves spp
Agaves qui forment
une rosette de feuilles
épaisses, succulentes,
se terminent en pointe
avec une marge épineuse.
Elles sont à surveiller
particulièrement
dans les falaises



Freesia alba,
particulièrement autour
des zones NATURA 2000
du Mont Boron
car cette plante envahit
le territoire de la Nivéole
de Nice qui est
une espèce protégée



Gnaphalium
Ptilostemon,
Chardon faux
gnaphalium



Reynoutria
sacchalinensis,
R. japonica et hybride,
Renouée du Japon



Impatiens Balfouri,
Balsamine de Balfou



Les espèces allergènes rencontrées dans notre région



Bouleau (peu abondant mais à proscrire en plantation urbaine)



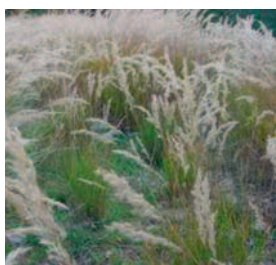
Chêne



Cyprès (sempervirens, arizonica et cade)



Platane



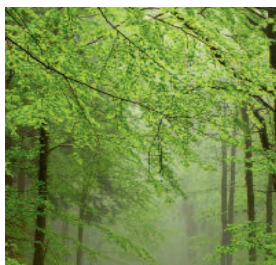
Graminées



Plantain



Urticaceae (surtout la pariétaire)



Aulne (peu abondant sur la région)



Charme



Frêne



Noisetier



Olivier



Peuplier



Saule

D'autres végétaux, dont certaines espèces locales emblématiques de notre région, engendrent des problèmes de santé chez l'homme : il s'agit des plantes allergènes.

Les réactions allergiques qu'elles provoquent sont ressenties à des niveaux différents selon les personnes.

Plus de renseignements sur www.vegetation-en-ville.org

Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique a implanté un capteur de pollens à Nice.

Il permet de quantifier la quantité des différents pollens présents dans l'air.

Ces données, une fois analysées, sont diffusées sur internet et auprès des allergologues

et favorisent la mise en place d'actions de prévention auprès des personnes allergiques.

Les données polliniques pour chaque région sont disponibles sur le site : www.pollens.fr



Le Jardin Pédagogique

de la Maison de l'Environnement
et le réseau d'échange

Afin d'accompagner les activités proposées dans le cadre de la Maison de l'Environnement, une parcelle pédagogique a été créée dans le jardin des Hoirs de Cessole, siège de la structure.

L'objectif de ce jardin, avant tout espace de convivialité, est de favoriser l'apprentissage du savoir et des techniques relatives à la valorisation, l'entretien ou la création de jardins respectueux de la biodiversité.

Les ressources bibliographiques et le réseau d'échange de la Maison de l'Environnement vous permettront de bénéficier de réponses pertinentes aux questions environnementales que vous vous posez.

Maison de l'Environnement

31, avenue Castellane
06100 Nice

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi : de 9h à 18h
Samedi : de 9h à 13h

Fermeture hebdomadaire

Tous les samedis après-midi,
dimanches et lundis

Contact

04 97 07 24 60
environnement@ville-nice.fr

Accès

Autobus : lignes 4 et 7
(arrêt Maison de l'Environnement)
Tramway : arrêt Gorbella
Vélo Bleu : station située
sur le bd de Cessole
(face à l'avenue Castellane)